

2009 : B2

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

DATE : le 27 mars 2009

OBJET : **Financement de l'éducation pour 2009-2010**

La présente note de service a pour but de vous donner des détails sur le financement de l'éducation pour 2009-2010 par l'entremise des Subventions pour les besoins des élèves (SBE).

Les SBE pour 2009-2010 reflètent l'engagement du gouvernement de l'Ontario à améliorer les résultats de tous les élèves inscrits dans nos écoles publiques. Elles se fondent sur nos succès passés, tout en reconnaissant le besoin d'une gestion saine des dépenses publiques en cette période d'incertitude économique.

Le financement total de l'éducation devrait se situer à 19,78 milliards de dollars, soit 592 millions de dollars ou 3,1 p. 100 de plus qu'en 2008-2009. Depuis 2002-2003, le financement de l'éducation par l'entremise des SBE a augmenté de plus de 5 milliards de dollars ou de 34 p. 100 – soit une hausse de plus de 3 000 \$ par élève. Le financement par élève affecté à l'éducation en 2009-2010 par l'entremise des SBE devrait, selon les prévisions, augmenter pour se situer à 10 450 \$. Il s'agit d'une hausse de 414 \$ par élève ou de 4,1 p. 100 par rapport aux SBE pour 2008-2009 qui figurent dans le budget des dépenses révisé.

Il est à noter que le règlement régissant l'attribution de subventions aux conseils scolaires pour l'exercice financier 2009-2010 n'a pas encore été adopté. L'information contenue dans la présente note de service vous est donc fournie en l'absence d'un tel règlement.

Les initiatives et les investissements décrits dans le présent document doivent être mis en œuvre par, et sont conditionnels à, l'approbation de ce règlement par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Ministère a l'intention de demander l'approbation de ce règlement et vous avisera si le règlement est adopté.

Les modifications apportées au financement de l'éducation pour 2009-2010 mettent l'accent sur des améliorations qui appuient les priorités de l'Ontario en matière d'éducation et qui l'aident à atteindre l'objectif permanent de renforcement significatif des résultats des élèves. Dans le contexte économique actuel, d'autres modifications concernent la nécessité d'imposer des contraintes pour veiller à ce que les investissements de la province en matière d'éducation restent viables et qu'ils soutiennent des changements positifs touchant l'ensemble des élèves.

La gestion efficace des ressources éducatives au niveau des conseils scolaires aura une importance encore plus grande que par le passé. Le Ministère continuera à travailler de concert avec les conseils scolaires pour appuyer des pratiques d'affaires plus efficaces et plus efficaces qui les aident à adapter leurs structures de coûts aux réalités courantes, tout en répondant aux besoins des élèves.

A. VUE D'ENSEMBLE

Fin 2008 et début 2009, le Ministère a tenu une série de consultations sur les SBE pour 2009-2010 auprès de partenaires clés du secteur de l'éducation. À la lumière de la situation économique, on a demandé aux participants d'articuler leurs conseils et leurs recommandations autour : 1) des possibilités de gestion des conséquences de la baisse éventuelle des ressources; et 2) de l'identification de mesures fiscales neutres qui pourraient être prises pour améliorer les résultats des élèves et réduire les écarts en la matière. Le Ministère remercie l'ensemble des participants.

Les SBE pour 2009-2010 incluent un soutien à l'augmentation des effectifs aux termes des ententes cadres provinciales (ECP). Ces améliorations de la dotation aideront les conseils scolaires à offrir de meilleurs programmes aux élèves dans des milieux d'apprentissage et de travail plus sûrs et plus sains. Le soutien du gouvernement aux ECP inclut également le financement des augmentations de salaire pour toutes les catégories de personnel.

Pour aider les conseils scolaires à faire face aux pressions financières, les SBE pour 2009-2010 incluent le financement de l'augmentation des coûts dans trois domaines : utilisation communautaire des installations scolaires; transport des élèves; et fonctionnement des écoles. L'accroissement de la capacité de gestion des conseils scolaires fera également l'objet d'un financement par l'entremise d'une initiative visant à établir une fonction de vérification interne.

Le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté augmentera en 2009-2010. On devrait allouer en vertu du volet Besoins élevés plus de 1 milliard de dollars au cours de l'année scolaire 2009-2010 pour soutenir les programmes et d'autres mécanismes de soutien destinés aux élèves ayant des besoins élevés. Le Ministère modifiera également le mode d'allocation de ce financement, tel que recommandé par la Table de concertation sur l'éducation de l'enfance en difficulté, pour commencer à réviser l'allocation de ce volet sans avoir à utiliser un processus basé sur le profil des élèves.

De façon à accorder autant de temps possible aux conseils scolaires pour qu'ils puissent rajuster leurs structures de coûts, le Ministère offre des renseignements sur l'efficacité et les mesures d'économies pour les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011.

Les contraintes incluent des mesures en 2009-2010 qui touchent les manuels, les ordinateurs, le perfectionnement professionnel et le transport. Des modifications importantes seront également apportées au Redressement pour baisse des effectifs en 2009-2010 et, à partir de 2010-2011, au financement complémentaire au titre du fonctionnement et de la réfection des écoles, ainsi qu'au financement de l'administration des conseils scolaires. Les modifications du Redressement pour baisse des effectifs et du financement complémentaire répondent à certaines des recommandations formulées par le Groupe de travail sur la baisse des effectifs, elles reflètent également le besoin d'une adaptation plus rapide du secteur de l'éducation face aux changements de revenu dus à la baisse des effectifs.

Pour continuer à améliorer la transparence et l'efficacité du financement de l'éducation, le volet Financement de la participation des parents sera transféré aux SBE à compter de 2009-2010. La responsabilité de l'un des volets de la Subvention pour l'utilisation communautaire des installations scolaires, à savoir le volet Coordination de la liaison, sera retirée des SBE de façon à l'associer plus directement avec le recrutement de coordonnatrices et coordonnateurs de la liaison. On rajustera également la formule de financement du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant et on modifiera le programme pour insister sur l'objectif consistant à soutenir l'épanouissement et le perfectionnement professionnel du nouveau personnel enseignant.

B. AMÉLIORATIONS VISANT À SOUTENIR LA PAIX ET LE PROGRÈS DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le gouvernement financera en intégralité ses engagements de 2009-2010 en faveur des ECP. À ce jour, près de 400 des 475 conventions collectives couvertes par les ECP ont été ratifiées pour la période de quatre ans allant de 2008 à 2012. Les négociations sur les ententes en suspens se poursuivent selon un calendrier mutuellement accepté par les parties visées.

Les améliorations suivantes seront apportées en 2009-2010 pour soutenir les ECP :

i. Spécialistes et temps de préparation

En 2009-2010, une subvention de 46,9 millions de dollars sera octroyée pour recruter 555 spécialistes supplémentaires au palier élémentaire afin de soutenir une augmentation de 10 minutes du temps de préparation, en finançant 0,42 enseignante ou enseignant supplémentaire par tranche de 1 000 élèves du palier élémentaire dans le cadre de la Subvention de base pour les élèves. Cette augmentation a lieu pendant la première année d'un nouveau programme d'engagement de quatre ans par l'entremise des ECP; chaque année depuis 2005-2006, les SBE ont inclus un financement visant le recrutement de spécialistes au palier élémentaire.

ii. Réduction de l'effectif des classes de la 4^e à la 8^e année

Pour soutenir la réduction de l'effectif des classes de la 4^e à la 8^e année sur une période de quatre ans à compter de 2009-2010, un financement de 10,7 millions de dollars sera ajouté à la Subvention de base pour les élèves pour recruter 126 autres enseignantes et enseignants de la 4^e à la 8^e année – soit 0,18 enseignante ou enseignant supplémentaire par tranche de 1 000 élèves de la 4^e à la 8^e année.

iii. Surveillance

En cette seconde année d'un programme d'amélioration d'une durée de quatre ans visant à appuyer des modifications du nombre de minutes de surveillance du personnel enseignant, le financement de la surveillance des élèves augmentera de 5,3 millions de dollars en 2009-2010, et ce, grâce à une hausse de 4,38 \$ par rapport au coût repère de 22,23 \$ qui a été instauré dans la Subvention de base pour les élèves en 2008-2009.

iv. Apprentissage professionnel – palier élémentaire

Le personnel enseignant du palier élémentaire bénéficiera des 8,8 millions de dollars alloués à l'apprentissage professionnel, qui seront octroyés par l'entremise d'une hausse du coût repère de la Subvention de base pour les élèves s'élevant à 7,24 \$ par élève du palier élémentaire. Cette année est la première d'un programme d'engagement de trois ans visant à améliorer le financement de l'apprentissage professionnel.

v. Soutien au personnel professionnel et paraprofessionnel

Le soutien apporté dans le cadre de la Subvention de base pour les élèves aux membres du personnel professionnel et paraprofessionnel qui fournissent des services directs aux élèves en difficulté et aux élèves à risque sera augmenté de 25,9 millions de dollars en vue de recruter 400 employés supplémentaires – soit une hausse de 0,33 employé par tranche de 1 000 élèves de l'élémentaire.

vi. Programmes du palier secondaire

La hausse du financement permettra de recruter 129 enseignantes et enseignants supplémentaires au palier secondaire pour élargir les programmes du palier secondaire sur une période de cinq ans, conformément aux stratégies élaborées à l'échelon local. Cette augmentation de 11,3 millions de dollars permettra de financer 0,19 enseignante ou enseignant supplémentaire par tranche de 1 000 élèves du secondaire, en plus des 0,19 qui ont été ajoutés en 2008-2009.

vii. Personnel de soutien administratif

Une hausse de financement de 10,3 millions de dollars pour recruter 211 nouveaux membres du personnel de soutien administratif au palier élémentaire, de façon à renforcer la présence des adultes dans les écoles, sera octroyée par l'entremise du volet consacré à l'élémentaire dans la Subvention de base pour les élèves. Toutes les écoles élémentaires comptant 250 élèves ou plus bénéficieront de cette hausse. Les écoles élémentaires comptant 1 000 élèves ou plus recevront une subvention pour financer au moins 0,25 employé à plein temps supplémentaire dans l'équipe de soutien administratif (sur la base des repères salariaux et des repères en matière d'avantages sociaux), tandis que le financement par reconduction dans les écoles comptant au minimum 250 élèves et moins de 1 000 élèves sera fondé sur l'effectif de l'établissement.

viii. Fonctionnement des écoles

Une subvention supplémentaire pour un milieu d'apprentissage plus sûr et plus propre sera octroyée par le biais d'une hausse de 1,41 \$ par mètre carré du coût repère du

volet Fonctionnement des écoles. Cette augmentation constituera un financement supplémentaire de 36,3 millions de dollars en 2009-2010 et devrait, selon les prévisions, permettre de financer le recrutement de 593 nouveaux postes de concierges à plein temps.

ix. Éducation permanente et langues internationales

Allocation d'un financement supplémentaire de 2,8 millions de dollars pour améliorer les conditions de travail des instructrices et instructeurs de l'éducation permanente et des langues internationales.

x. Salaires en 2009-2010

Pour soutenir la paix et le progrès dans le secteur de l'éducation, la province financera les coûts des nouveaux repères salariaux qui caractérisent les diverses ECP. Ce financement comprendra une subvention supplémentaire de 411,7 millions de dollars visant les salaires et avantages sociaux de l'ensemble du personnel scolaire.

C. AMÉLIORATIONS VISANT À SUPPORTER LES COÛTS

Utilisation communautaire des installations scolaires

Le volet Fonctionnement des écoles de la Subvention pour l'utilisation communautaire des installations scolaires est transféré à l'Allocation pour le fonctionnement des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves en 2009-2010. Il sera rebaptisé volet d'Utilisation communautaire des installations scolaires (UCIS). Tel que décrit ci-dessous (à la page 12), le volet Coordination de la liaison de la Subvention pour l'utilisation communautaire des installations scolaires ne fera plus partie des SBE en 2009-2010 afin de le relier plus directement au recrutement des coordonnatrices et coordonnateurs de la liaison.

Le Ministère accordera également un financement supplémentaire de 0,5 million de dollars en 2009-2010 par le biais du volet UCIS afin d'aider à atténuer les pressions financières dues à l'inflation. Grâce à cette augmentation, le financement du volet UCIS devrait, selon les prévisions, s'élever à 27 millions de dollars en 2009-2010.

Fonctionnement des écoles

Pour aider les conseils scolaires à gérer la hausse des coûts énergétiques (gaz naturel, électricité) et des frais d'assurance, le gouvernement accordera une subvention de 14,1 millions de dollars en 2009-2010, ce qui représente une augmentation de 2 p. 100 du coût repère du volet Fonctionnement des écoles. Cette somme s'ajoute à la hausse du financement visant le fonctionnement des écoles aux termes des ECP, qui sont décrites plus haut, en vue d'appuyer le recrutement de concierges supplémentaires.

Transport des élèves

Le gouvernement accordera, selon les prévisions, une subvention de 10,7 millions de dollars en 2009-2010 pour financer une augmentation de 2 p. 100 du coût repère du transport des élèves. De plus, une clause d'indexation en fonction du coût de l'essence sera ajoutée à la formule de financement. Cette clause aidera les conseils scolaires à renforcer leur stabilité financière malgré la volatilité des prix sur le marché des

carburants. Des détails complets sur la clause d'indexation en fonction du coût de l'essence seront fournis dans une note de service SB future. Le mécanisme est également exposé dans le *Document technique 2009-2010*.

Le financement prévu de l'augmentation de 2 p. 100 du niveau repère représente une augmentation prévue *nette*, car la répartition des subventions visant le transport des élèves en 2009-2010 fera aussi l'objet de restrictions dont l'objectif est de fournir des incitatifs et d'encourager les sociétés de transport à faire des économies plus importantes. Ces restrictions sont décrites plus bas (voir page 10).

Capacité de vérification

Comme les conseils scolaires gèrent collectivement des budgets annuels totalisant plus de 19 milliards de dollars, le gouvernement accordera une attention renforcée à la transparence et à la responsabilité financières.

De nombreux conseils scolaires n'ont pas établi de fonction de vérification interne permettant d'examiner les activités financières et de gestion des risques et de formuler des conseils et des recommandations à leur propos. Par ailleurs, la plupart des conseils scolaires n'ont pas de comité de vérification permettant de donner un aperçu clair des politiques et des mécanismes de contrôle administratif et financier du conseil scolaire.

Le gouvernement accordera une somme de 2 millions de dollars en 2009-2010 pour aider à créer des comités de vérification et des fonctions de vérification interne. Cette subvention annuelle atteindra 5 millions de dollars lors des exercices suivants. On encouragera les conseils scolaires à établir des comités de vérification comprenant une représentation externe. Le Ministère fournira de plus amples renseignements et conseils sur les comités de vérification et leur composition, et consultera aussi le secteur sur la meilleure stratégie de mise en œuvre des fonctions de vérification interne.

D. ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le Ministère continue de mettre en œuvre les recommandations de la Table de concertation sur l'éducation de l'enfance en difficulté en examinant et affinant les composantes de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté, et il consultera les intervenants pour s'assurer que le mode de financement en pleine évolution soutient les élèves ayant des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté, améliore le rendement des élèves, et met moins l'accent sur le processus d'identification des élèves ayant des besoins élevés.

Le gouvernement augmentera de nouveau le financement permettant de satisfaire les besoins des élèves en matière d'éducation de l'enfance en difficulté, soit une hausse d'environ 49 millions de dollars de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté durant l'année scolaire 2009-2010. Il s'agit d'une augmentation d'environ 627 millions de dollars ou de 39 p. 100 depuis 2002-2003.

Alors que le mode de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté continue d'évoluer, cet investissement de 49 millions de dollars sera destiné au soutien des niveaux de financement transitoires des conseils scolaires pour les élèves ayant des besoins élevés, et permettra d'assurer la disponibilité de mécanismes de financement

destinés aux élèves ayant les besoins les plus aigus et de financer l'achat de matériel pour les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté.

En 2009-2010, le Ministère :

- accordera une stabilité sur le plan du financement aux conseils scolaires en maintenant 95 p. 100 de l'allocation du volet Besoins élevés;
- introduira des mesures de variabilité dans le cadre de l'allocation (5 p. 100) du volet Besoins élevés, afin de mieux refléter la variabilité des élèves ayant des besoins élevés parmi les conseils scolaires. Des détails complets sur l'allocation au chapitre des mesures de variabilité seront fournis dans une note de service SB future. Le mécanisme est aussi exposé dans le Document technique 2009-2010;
- continuera à soutenir les demandes basées sur le profil des élèves pour le volet Incidence spéciale et l'Allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté; et
- stabilisera le financement des programmes d'éducation pour les enfants/jeunes d'âge scolaire se trouvant dans des centres agréés de soins et de traitement approuvés par le gouvernement et dans des établissements de garde et des établissements correctionnels.

E. MESURES D'EFFICIENCE ET D'ÉCONOMIES, 2009-2010 et 2010-2011

Financement alloué à la réfection des écoles pour 2009-2010

La note de service du 23 octobre 2008 : **B13 – Restrictions budgétaires concernant le financement alloué à la réfection des écoles pour 2008-2009** informait les conseils scolaires que le financement octroyé pour la réfection des écoles par le biais des différents volets de l'Allocation pour la réfection des écoles serait limité à 80 p. 100 du montant prévu à l'origine. Cette restriction ne concernait que l'année scolaire 2008-2009 et ne s'appliquera pas en 2009-2010.

Voici les coûts repères de réfection des écoles par mètre carré en 2009-2010 :

Coût de réfection des écoles	Coût repère pour 2009-2010 (par m²)
Écoles élémentaires et secondaires de moins de 20 ans	7,03 \$
Écoles élémentaires et secondaires de plus de 20 ans	10,54 \$

Ces coûts repères affectent le montant de la formule concernant l'Allocation pour la réfection des écoles et le calcul du Financement complémentaire ordinaire, Écoles rurales et Écoles ayant besoin d'aide. Les restrictions de 20 p. 100 concernant l'Augmentation au titre de la réfection des écoles, qui figure sous forme de tableau dans le règlement sur les SBE, ont donc été éliminées pour 2009-2010.

Gestion des restrictions

Dans le budget de l'Ontario 2009, le gouvernement a affirmé son engagement envers l'éducation en tant qu'investissement dans l'avenir économique et social de la province. Le gouvernement provincial et les conseils scolaires financés par les deniers publics ont collaboré pour utiliser de façon efficace les augmentations de financement significatif que le gouvernement a accordées depuis 2002-2003. Une gestion attentive a permis de soutenir les excellents progrès que nous avons accomplis au plan du renforcement du système d'éducation et de notre objectif commun consistant à améliorer le rendement de tous les élèves.

Compte tenu du climat économique et fiscal actuel, il sera primordial d'assurer une excellente gestion financière pour soutenir les progrès accomplis dans le secteur de l'éducation et les progrès futurs. Le secteur de l'éducation est bien placé pour relever ce défi. Au cours des dernières années, le Ministère a collaboré avec les conseils scolaires à plusieurs initiatives afin de renforcer la capacité du système de gérer les ressources éducatives. Ces initiatives incluent les examens opérationnels visant à accroître la capacité de gestion des opérations de nature non scolaire, à mettre l'accent sur les pratiques d'affaires efficaces et à établir de nouvelles pratiques de ce genre telles que; les réformes du système de transport des élèves et la création du Comité d'experts en matière de normes d'immobilisations scolaires.

Dans le cadre de l'identification des modifications à apporter aux SBE dans le climat de restrictions, le Ministère a mis l'accent sur les secteurs où les conseils scolaires peuvent réaliser des économies. Cependant, les conseils scolaires peuvent rajuster leurs opérations pour trouver les économies en matière de revenu ailleurs, en respectant néanmoins les exigences actuelles de l'enveloppe concernant les règlements SBE.

Mesures de restriction à compter de 2009-2010

Manuels scolaires

La subvention annuelle octroyée par l'entremise du volet Manuels scolaires et matériel didactique de la Subvention de base pour les élèves connaîtra une diminution continue de 25 millions de dollars.

Pour maximiser le pouvoir d'achat et compenser au moins en partie cette baisse, le Ministère travaillera avec les conseils scolaires pour encourager l'achat groupé ou d'autres méthodes d'approvisionnement créatrices.

Cette baisse sera appliquée par le biais d'une modification des coûts repères du volet Manuels scolaires et matériel didactique de la Subvention de base pour les élèves. Voici les coûts repères révisés :

	Montant par élève en 2009-2010
Palier élémentaire	69 \$
Palier secondaire	92,29 \$

Ordinateurs de classe

La subvention annuelle octroyée par l'entremise du volet Ordinateurs de classe de la Subvention de base pour les élèves sera diminuée de 25 millions de dollars pendant deux ans, à savoir, les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011 uniquement.

Cette baisse sera appliquée par le biais d'une modification des coûts repères du volet Ordinateurs de classe de la Subvention de base pour les élèves. Voici les coûts repères révisés :

	Montant par élève en 2009-2010
Palier élémentaire	34,52 \$
Palier secondaire	45,03 \$

Perfectionnement du personnel

La subvention annuelle en matière de perfectionnement du personnel connaîtra une baisse unique de 44,5 millions de dollars en 2009-2010 dans le cadre de la Subvention de base pour les élèves et de deux Subventions à des fins particulières : la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté et la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage.

En 2010-2011, la subvention sera restaurée à hauteur de 21,5 millions de dollars pour la Subvention de base pour les élèves uniquement.

Redressement pour baisse des effectifs

Le récent rapport du Groupe de travail sur la baisse des effectifs, intitulé *Planification et possibilités*, a mis en lumière le besoin pour les conseils scolaires de gérer de façon proactive les conséquences de la modification des effectifs sur leurs finances et leurs activités. Ceci inclut les rajustements nécessaires aux structures de coûts permettant de s'adapter à la baisse des effectifs. L'objectif du Redressement pour baisse des effectifs (RBE) est de fournir un financement transitoire de façon à soutenir les conseils scolaires à mesure qu'ils ajustent leurs coûts pour s'adapter aux pertes de revenu dues à la baisse des effectifs.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation du Groupe de travail, à savoir que le statu quo n'est plus une option pour les conseils scolaires faisant face à une baisse des effectifs. Le rapport du Groupe de travail propose une période d'adaptation pour les conseils scolaires. Le gouvernement estime, compte tenu du soutien financier significatif qui a été accordé pour la baisse des effectifs et du besoin d'assurer la viabilité des investissements provinciaux dans le secteur de l'éducation, que les conseils scolaires disposent des ressources et de la capacité voulues pour accélérer les rajustements de coûts nécessaires pour faire face à la baisse des effectifs, et ce, au cours de l'année scolaire 2009-2010.

Afin d'inciter davantage les conseils scolaires à ajuster leurs coûts en réponse à la baisse des effectifs, le RBE sera modifié en 2009-2010 de façon à mieux reconnaître

que les coûts financés par l'entremise de la Subvention de base pour les élèves (y compris ceux relatifs au personnel enseignant, aux manuels et aux ordinateurs) peuvent être adaptés rapidement, tandis que l'ajustement des autres coûts peut nécessiter plus de temps :

- le facteur d'échelle (qui permet l'ajustement du RBE en fonction du pourcentage précis de la baisse des effectifs) sera supprimé, de façon à ce que le calcul de l'Allocation se fonde sur la modification du revenu;
- la modification du revenu de la Subvention de base pour les élèves sera reconnue à hauteur de 13 p. 100;
- la modification du revenu des autres subventions utilisées dans le calcul du RBE (AEEDFE, Subvention pour le fonctionnement des écoles, Allocation pour les conseils scolaires éloignés et ruraux, financement de l'administration des conseils scolaires et subventions pour les programmes de français langue première) sera reconnue à 100 p. 100; et
- la subvention pendant la troisième année du financement transitoire s'élèvera à 5 p. 100 du montant octroyé lors de la première année.

Le Ministère prévoit que le RBE sera inférieur de 5,8 millions de dollars en 2009-2010 à son niveau du budget des dépenses révisé de 2008-2009.

Transport des élèves

Depuis que les réformes relatives au transport des élèves ont été instaurées en 2006, la province a connu des progrès importants qui la rapproche de l'objectif selon lequel tous les conseils scolaires doivent offrir des services de transport aux élèves par l'intermédiaire de consortium. Certains domaines comme la capacité de gestion, la planification des itinéraires et l'utilisation des outils technologiques ont enregistré des progressions notables. Par l'entremise d'initiatives telles que les examens de l'efficacité et de l'efficience et l'étude de 2007 sur les coûts du transport des élèves (« 2007 Student Transportation Cost Study »), le Ministère et les conseils scolaires ont obtenu des renseignements sur les coûts qui leur permettent de mieux étayer leurs décisions de financement.

Comme indiqué plus haut (page 5), le coût repère du transport des élèves connaîtra une augmentation de 2 p. 100 en 2009-2010. Par ailleurs, des modifications seront apportées à la répartition de la Subvention pour le transport des élèves, de façon à promouvoir les gains de rendement et à réaliser certaines des économies visées par les réformes relatives au transport.

- Le Ministère a fixé un objectif de réduction annuelle de 1 p. 100 du nombre d'itinéraires au cours de chacun des trois exercices consécutifs à compter de l'année 2009-2010. La Subvention pour le transport des élèves sera réduite de 1 pour cent chaque année dans tous les conseils scolaires, à l'exception de ceux qui ont reçu une évaluation « ÉLEVÉE » en matière d'efficience de planification des itinéraires et de la technologie dans le cadre des examens de l'efficacité et de l'efficience. Les conseils scolaires qui ont déjà obtenu une évaluation « ÉLEVÉE » seront exemptés de réduction à compter de 2009-2010. Les conseils scolaires qui obtiennent une évaluation « ÉLEVÉE » en 2009-2010 ou 2010-2011 seront exemptés de cette réduction à compter de l'année suivant l'examen.

- Une majorité de conseils scolaires ont déclaré des excédents budgétaires en matière de transport depuis la mise en œuvre des réformes en matière de transport. En 2009-2010, la mise à jour du coût repère de 2 p. 100 sera déduite de tout excédent déclaré au chapitre du transport sur l'état financier 2008-2009 du conseil scolaire.

Mesures de restriction à compter de 2010-2011

Le Ministère introduira les initiatives de restriction suivantes en 2010-2011 :

Transport des élèves

Pendant les six dernières années, la Subvention pour le transport des élèves octroyée aux conseils scolaires n'a connu aucune réduction du fait de la baisse des effectifs, même si les conseils scolaires où ces effectifs sont en hausse ont bénéficié des augmentations auxquelles ils étaient admissibles. À compter de 2010-2011, cette mesure de soutien à la transition ne sera appliquée que pour un montant égal à 50 p. 100 de toute réduction de financement due à la baisse des effectifs.

Fonctionnement des écoles et financement complémentaire au titre de la réfection des écoles

Les conseils scolaires reçoivent un financement complémentaire pour les écoles qui ne fonctionnent pas à pleine capacité, dont le montant équivaut aux fonds qui seraient générés par une augmentation de 20 p. 100 de la capacité, sans toutefois dépasser un taux de fréquentation de 100 p. 100 (soit une école sans places vacantes). En 2010-2011 et 2011-2012, le montant de ce financement complémentaire sera réduit à respectivement 18 p. 100 et 15 p. 100 des effectifs. Ceci n'influera pas sur le supplément accordé aux écoles considérées comme des écoles rurales ou ayant besoin d'aide.

À compter de 2010-2011, le financement complémentaire ne sera plus accordé aux nouvelles écoles, y compris aux écoles qui ont ouvert leurs portes au cours de l'année scolaire 2009-2010, pendant leurs cinq premières années d'exploitation, et ce, en raison qu'elles peuvent être gérées plus efficacement et avoir des besoins moins importants en matière de réfection.

Administration des conseils scolaires

Le financement de l'administration des conseils scolaires diminuera de 8,7 millions de dollars à compter de 2010-2011, selon les prévisions.

F. PARTICIPATION DES PARENTS – TRANSFERT VERS LES SBE

Depuis 2005-2006, la province accorde une subvention au titre de la participation des parents pour aider les conseils scolaires à mettre en œuvre un vaste éventail de politiques, de programmes, de stratégies et d'initiatives visant à susciter la participation des parents. Le Ministère a octroyé la somme annuelle de 3,1 millions de dollars selon la formule suivante :

- Un budget pour que les conseils scolaires d'école appuient les efforts locaux de communication et de participation (500 \$ par école). Outre ce montant de base de

500 \$ par école, toute école combinée comptant au moins 300 élèves au palier élémentaire et 500 élèves au palier secondaire recevra 500 \$ de plus.

- Un financement pour appuyer les travaux du comité de la participation des parents dans chaque conseil scolaire (5 000 \$ par conseil scolaire + 0,17 \$ par élève).

À compter de 2009-2010, cette formule de financement sera appliquée en tant que volet de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires.

G. COORDONNATRICES ET COORDONNATEURS DE LA LIAISON - PROGRAMME D'UTILISATION COMMUNAUTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – SUBVENTION RETIRÉE DES SBE

La subvention au titre des coordonnatrices et coordonnateurs de la liaison a été intégrée dans les SBE pour 2008-2009 afin d'aider à garantir l'efficacité et la viabilité du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires.

En plus de collaborer avec les groupes existants qui utilisent actuellement les installations scolaires dans le cadre de ce programme, les coordonnatrices et coordonnateurs de la liaison sont censés développer des partenariats avec d'autres conseils scolaires, municipalités, organismes de services sociaux, etc. À compter de 2009-2010, ce financement de 6,4 millions de dollars sera accordé en tant que financement de programme retiré des SBE afin de le relier plus directement au recrutement des coordonnatrices et coordonnateurs de la liaison.

Tel que recommandé par le Groupe de travail sur la baisse des effectifs, on encouragera les conseils scolaires à identifier les écoles sous-utilisées qui pourraient offrir des possibilités aux partenaires communautaires qui le souhaiteraient. Les coordonnatrices et coordonnateurs de la liaison représenteront une ressource importante au plan de l'utilisation commune des écoles et de l'utilisation des écoles par la communauté le soir et durant les fins de semaine.

H. PROGRAMME D'INSERTION PROFESSIONNELLE DU NOUVEAU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Ministère rajustera la formule de financement pour le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) en 2009-2010 pour améliorer la stabilité du financement et accroître le montant du financement de base par conseil scolaire.

En 2009-2010, les conseils scolaires auront droit au financement en vertu du PIPNE basé sur cette formule :

$$50\,000 \$ \text{ par conseil scolaire} + (720 \$ \times A)$$

si « A » est le nombre d'enseignantes et d'enseignants figurant dans les colonnes 0, 1 et 2 de la grille relative aux qualifications et à l'expérience du personnel enseignant en 2008-2009.

Cette nouvelle formule, il faut le mentionner, compte tous les enseignants et enseignantes déclarés dans les colonnes pertinentes de la grille pour l'année scolaire

précédente (2008-2009, ce qui fait qu'il n'est pas nécessaire de compter le « nouveau personnel enseignant » qui a été engagé entre certaines dates.

On continue à s'attendre à ce que les conseils scolaires utilisent le financement du PIPNPE pour les dépenses admissibles en vertu de ce programme et à ce qu'ils respectent toujours les exigences du PIPNPE. On apportera trois modifications au PIPNPE en 2009-2010 pour insister sur l'objectif consistant à soutenir l'épanouissement et le perfectionnement professionnel du nouveau personnel enseignant :

- Les conseils scolaires peuvent utiliser le financement du PIPNPE pour soutenir les enseignantes et enseignants qui enseignent pour la deuxième année. Ceci permettra d'aider les enseignantes et enseignants qui ont besoin d'un soutien de plus d'un an pour pouvoir acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction; tous les enseignants et enseignantes qui exercent leur fonction pour la deuxième année ne souhaiteront peut-être pas bénéficier d'une année de soutien supplémentaire, ou n'en auront peut-être pas besoin.
- Les conseils scolaires doivent inclure le personnel enseignant suppléant débutant à long terme aux volets d'insertion professionnelle du PIPNPE. Aux fins du PIPNPE, une enseignante suppléante débutante ou un enseignant suppléant débutant à long terme est défini(e) comme étant une enseignante suppléante ou un enseignant suppléant membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario qui effectue sa première suppléance de longue durée, cette affectation représentant au moins 97 journées d'école consécutives en tant que suppléante ou suppléant de la même enseignante ou du même enseignant.
- On encourage les conseils scolaires à inclure leur personnel enseignant débutant à plein temps du programme d'éducation permanente aux volets de soutien du PIPNPE. Une nouvelle enseignante ou un nouvel enseignant à temps plein en éducation permanente est une enseignante ou un enseignant membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario qui enseigne deux cours secondaires à crédit par session quatre fois au cours d'une année scolaire dans une école pour adultes où l'enseignement se déroule pendant la journée.

I. INVESTISSEMENTS NE S'INSCRIVANT PAS DANS LE CADRE DES SBE

Comme pour les années précédentes, le gouvernement continuera d'appuyer d'autres initiatives d'éducation en consentant des investissements ne s'inscrivant pas dans le cadre des SBE. Le détail de ces investissements sera publié en avril 2009.

J. ADMINISTRATIONS SCOLAIRES

Comme pour les années précédentes, le financement des administrations scolaires sera ajusté en 2009-2010, le cas échéant, pour refléter des changements dans le financement des conseils scolaires. Le Ministère donnera très bientôt des précisions supplémentaires concernant le financement des administrations scolaires pour 2009-2010.

K. PRÉSENTATION DE RAPPORTS ET CADRE DE RESPONSABILITÉ

Le Ministère a fixé les dates suivantes pour la présentation des rapports financiers durant l'année scolaire 2009-2010 :

le 30 juin 2009	Prévisions budgétaires des conseils scolaires pour 2009-2010
le 13 novembre 2009	États financiers des conseils scolaires pour 2009-2010
le 15 décembre 2009	Prévisions budgétaires révisées des conseils scolaires pour 2009-2010
le 15 mai 2010	Rapport financier des conseils scolaires pour la période allant du 1 ^{er} septembre 2009 au 31 mars 2010

Le Ministère s'attend à ce que les formulaires relatifs aux prévisions budgétaires soient disponibles sur le SIFE au début du mois d'avril. Le Ministère collaborera avec les intervenants du secteur de l'éducation pour savoir s'il est possible de mettre davantage l'accent sur des prévisions pluriannuelles. En tant que mesure initiale pour la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la baisse des effectifs, le budget des dépenses 2009-2010 exigera que les conseils scolaires fournissent des prévisions sur l'effectif pour les quatre prochaines années scolaires.

En outre, le Ministère continuera de travailler avec le secteur pour élaborer et proposer des modifications à la *Loi sur l'éducation* qui, si elles sont approuvées par l'Assemblée législative, permettraient de moderniser le cadre de responsabilisation financière des conseils scolaires. Ce cadre pourrait entrer en vigueur dans le budget des dépenses de 2010-2011. L'objectif serait d'améliorer la cohérence et la transparence de la présentation des rapports par les conseils scolaires en :

- actualisant les exigences budgétaires des conseils scolaires pour les aligner sur les normes comptables provinciales;
- améliorant la capacité de gérer les subventions indépendamment des flux de trésorerie;
- établissant de nouveaux processus de contrôle de la responsabilité comptable fondés sur les résultats financiers; et en
- élaborant de nouvelles dispositions relatives aux stratégies pluriannuelles de gestion des déficits et aux plans de redressement.

L. SOURCES D'INFORMATION

Les documents intitulés *Document technique, 2009-2010* et *Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2009-2010* sont disponibles sur le site Web du Ministère à : www.edu.gov.on.ca.

Pour de plus amples renseignements sur le financement des conseils scolaires en 2009-2010, veuillez communiquer avec :

Exigences en matière de responsabilité et de rapports financiers	Andrew Davis	416 327-9356 andrew.davis@ontario.ca
Subvention pour les installations destinées aux élèves	Nancy Whynot	416 325-4030 nancy.whynot@ontario.ca
Comité d'experts en matière de normes d'immobilisations scolaires	Karen Maxwell	416 325-1705 karen.maxwell@ontario.ca
Subvention pour le transport des élèves	Cheri Hayward	416 327-7503 cheri.hayward@ontario.ca
Autres changements apportés aux SBE en 2009-2010	Didem Proulx	416 327-9060 didem.proulx@ontario.ca
Ententes cadres provinciales	Margot Trevelyan	416 325-2836 margot.trevelyan@ontario.ca
Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté	Barry Finlay	416 325-2889 barry.finlay@ontario.ca

Ensemble, nous avons accompli des progrès notables dans le secteur de l'éducation. Dans les écoles élémentaires, l'objectif de réduction de l'effectif des classes au primaire a été atteint. Par ailleurs, nous constatons une amélioration du rendement global des élèves et une réduction de l'écart en matière de rendement. Par ailleurs, le taux d'obtention de diplôme a augmenté dans les écoles secondaires. Ces dernières offrent de nouveaux programmes suscitant une plus grande participation des élèves.

En cette période d'incertitude économique, le secteur de l'éducation aux paliers élémentaire et secondaire est capable de gérer les ressources efficacement et de continuer à accomplir des progrès. Ensemble, nous devons relever les défis fiscaux tout en continuant à mettre en œuvre notre programme commun d'amélioration du rendement de tous les élèves.



Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

c. c. : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances